



## AU JARDIN POUR TOUS



### Objectifs

Pour un jardin biologique et pédagogique accessible aux personnes en situation de handicap

### 3 Journées pratiques

Pour mieux comprendre les besoins de chacun et se familiariser avec ce nouvel outil.

Pour plus d'informations : <http://www.lesapprentisnature.org>

### Formation Continue

#### Organisme proposant la formation

Les Apprentis Nature

#### Localisation

56 Morbihan

#### Lieu de la formation

Siège de l'association : Blagan (56860 SENE)

#### Tarifs

individuel : 200€  
entreprise : 600€

#### Publics

tout public

#### Contact

Marylou Proust-Lemiale  
apprentisnature [dot] balg [at] free [dot] fr  
Téléphone : 0297425403

### Contenu de la formation

#### PREMIER JOUR

- \* Immersion dans un jardin ordinaire en situation de handicap, mise en commun des sensations.
- \* Présentation in situ des spécificités du jardin pour tous.
- \* Présentation des pratiques possibles et expérimentées.

#### DEUXIEME JOUR

- \* Question réponse et ou témoignages de jardiniers ayant un handicap et de professionnels de la santé.
- \* Apports techniques sur le jardinage bio avec un maraîcher.
- \* Présentation commentée d'une sélection d'ouvrages.
- \* Travail sur les projets individuels.

#### TROISIEME JOUR

- \* Immersion dans un jardin accessible à tous.
- \* Utilisation d'outils adaptés aux différents handicaps.
- \* Expérimentation des techniques de jardinage adapté.
- \* Mise en commun des projets individuels.

### Intervenants

- \* Brigitte Rimassa animatrice formatrice spécialisée dans le jardin pédagogique et dans l'accueil du public de l'éducation spécialisée.
- \* Un maraîcher ou un jardinier expérimenté.
- \* Des personnes en situation de handicap en question/réponse.
- \* Une psychatre et/ou une infirmière en psychiatrie.
- \* Une responsable de foyer logement et/ou un psychomotricien.

### Informations complémentaires

Nous vous rappelons que les participants à titre professionnel peuvent bénéficier de prises en charges par leur organisme de financement de la formation (via le plan de formation de l'entreprise, le droit individuel à la formation ou DIF, l'OPCA etc...) ou via le pôle emploi. Quant aux participants individuels et non finançables, ils bénéficient d'un tarif solidaire.